

Réflexions et derniers conseils

Antony Hodgson, Ph. D., P. Eng.

Aperçu

À titre de président de Fair Voting BC, j'ai dirigé l'élaboration de la présentation de FVBC et aussi contribué grandement à la présentation du Mouvement pour la représentation équitable au Canada. J'appuie sans réserve le contenu de ces présentations, tout particulièrement leurs critiques de notre système électoral actuel (qui annule systématiquement la représentation de la moitié des électeurs), leur évaluation de ce problème en tant que question de droit civil (portant atteinte à nos droits garantis par la *Charte* à une représentation efficace et à l'égalité de traitement) ainsi que leur soutien des systèmes électoraux proportionnels pour corriger ces atteintes.

Dans cette présentation plus personnelle, j'aimerais proposer quelques réflexions additionnelles sur certains enjeux qui ont émergé à l'occasion du processus d'audiences publiques. Plus particulièrement, je voudrais aborder les questions suivantes :

- Quels systèmes électoraux devraient être sérieusement envisagés?
- Comment devons-nous évaluer et choisir parmi les différents systèmes électoraux?
- Une petite recommandation au sujet du nom d'un système électoral recommandé
- Comment pouvons-nous aider le Nord à participer à un scrutin proportionnel?
- Comment pouvons-nous assurer le plus efficacement la représentation des Premières Nations?
- Comment pouvons-nous créer une légitimité pour un changement recommandé?

Quels systèmes électoraux devraient être sérieusement envisagés?

Dans les présentations de Fair Voting BC et du Mouvement pour la représentation équitable au Canada, nous avons présenté trois importants systèmes : le vote unique transférable (VUT), le scrutin proportionnel mixte (SPM) et le système proportionnel rural-urbain (SPRU) inspiré par Jean-Pierre Kingsley et le système électoral suédois. Chacun de ces systèmes représenterait un choix très raisonnable pour le Canada. Comme nous l'avons souligné dans nos présentations, les trois systèmes offrent une correspondance très bonne à excellente entre la part des votes obtenue par un parti et le nombre de sièges obtenus. À mon avis, le meilleur argument en faveur du VUT et de la variante VUT+ du SPRU est que ces systèmes électoraux maximisent le nombre d'électeurs qui ont voté directement pour leur député (>90 %), ce qui selon moi est le principal élément qui favorise la reddition de comptes et renforce au maximum le lien entre les électeurs et chaque député – après tout, on ne peut pas demander des comptes à un député pour lequel on n'a pas voté.

Par ailleurs, le système SPM assure la proportionnalité au moyen d'une représentation indirecte – c'est-à-dire que le vote de l'électeur est souvent traité explicitement ou implicitement comme un soutien à un parti spécifique et utilisé pour élire un ou des candidats que l'électeur n'a pas explicitement nommés; environ 30 % des électeurs dans le contexte d'un SPM à liste non bloquée seront représentés indirectement seulement. Bien que je considère personnellement que cette solution est moins satisfaisante que la représentation directe, je reconnais qu'au moins certains Canadiens se satisfont d'être représentés indirectement.

Autres systèmes électoraux

Je sais qu'un grand nombre de systèmes électoraux ont été proposés au Comité. Bien que je n'aie pas été en mesure de tous les évaluer, je tiens à exprimer mon soutien pour les systèmes suivants que je connais suffisamment bien :

- Le vote local transférable (VLT) proposé par Leonid Elbert
- La représentation proportionnelle binominale (RPB) proposée par Sean Graham

- La représentation proportionnelle avec circonscription uninominale (RPCU) proposée par Dennis Falvey
- Le système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant (RPQG) proposé par Adam Smith

Dans une certaine mesure, ces quatre systèmes ont des caractéristiques en commun avec le système SPM. Les trois derniers offrent tous dans l'ensemble une bonne correspondance entre la part des votes obtenue par un parti et le nombre de sièges obtenus au moyen d'une variation de la représentation indirecte (c.-à-d., l'interprétation de certains votes ou de l'ensemble des votes comme des votes pour un parti donné et l'utilisation de ces votes pour élire un candidat qu'un électeur individuel n'aura pas nommé explicitement sur son bulletin de vote). La RPB et la RPCU visent à s'assurer que les députés demeurent liés à leur région – la RPB est essentiellement un modèle SPM 50-50 dans lequel les députés régionaux sont élus de manière telle qu'un député régional provienne de chaque circonscription. La RPCU conserve les circonscriptions uninominales et les limites actuelles, et permet l'élection des candidats des différents partis ayant récolté le plus grand nombre de votes, toutefois le candidat local ayant récolté le plus grand nombre de votes n'obtient souvent pas le siège local. Le système RPQG est essentiellement un système SPM normal à bulletin unique – son principal attrait réside dans la simplicité pour l'électeur.

Le VLT est un système unique et différent qui mérite une attention approfondie. Il comporte une répartition des circonscriptions très similaire au plan conceptuel à celle d'un modèle SPM 60-40 (c.-à-d., 60 % de sièges de circonscription locaux et 40 % de sièges régionaux). Cependant, il remplace le bulletin de vote à deux sections conventionnel par un mode de scrutin préférentiel à section unique, selon lequel les candidats locaux figurent au haut du bulletin, suivis des candidats régionaux. Ce système permet d'obtenir une excellente « représentation proportionnelle des partis », tout en maximisant les choix directs des électeurs.

Comment choisir un système

Personnellement j'accorde la préférence aux trois systèmes électoraux qui permettent de maximiser la représentation directe des électeurs : le VUT, le VUT+ et le VLT. Si le Comité est disposé à prendre en considération un système SPM, je tiens à rappeler qu'un tel système nécessite que la taille de chaque circonscription locale (élisant un seul député) soit accrue d'environ 65 à 70 %; à mon sens, cela ne semble pas être un changement majeur que de proposer pour les circonscriptions plus rurales de les élargir légèrement pour les convertir en circonscriptions VUT à deux députés deux fois plus larges qu'une circonscription actuelle, mais qui éliraient chacune deux députés. Je recommande au Comité de lire attentivement la présentation de Craig Henschel, ancien employé de BC Citizens' Assembly, expliquant pourquoi cette représentation par des députés ayant des points de vue différents mène à une représentation locale renforcée.

Le Comité pourrait prendre en considération le VUT+ s'il juge qu'il pourrait être utile ou nécessaire de préserver certaines circonscriptions plus rurales dont la taille correspond plus étroitement à la taille actuelle des circonscriptions; en ajoutant un petit nombre de sièges à une région qui comporte des circonscriptions à députés multiples, il est possible de conserver un petit nombre de circonscriptions à député unique d'une taille environ 12 à 15 % supérieure à celle des circonscriptions actuelles.

Si le Comité préfère la répartition générale d'un système SPM (circonscriptions à député unique de 65 à 70 % plus larges que les circonscriptions actuelles) dans une région de 15 sièges, mais trouve aussi intéressante l'idée d'un mode de scrutin préférentiel et de l'optimisation de la représentation directe (les électeurs votent explicitement pour le député élu), alors le VLT mérite une grande attention.

Communication avec le public – Comment nommer votre choix

Si un modèle électoral de type VUT est retenu, il pourrait être avantageux pour le Comité de créer un nom personnalisé afin de mieux communiquer le modèle choisi au public. Nous savons que des mots tels que « proportionnel », « préférentiel » et même « mixte » sont accueillis favorablement – un modèle qui présente de telles caractéristiques pourrait être présenté au public sous le nom « scrutin proportionnel mixte préférentiel ».

Représentation proportionnelle dans le Nord

En vertu de la constitution canadienne, il semble que les députés élus dans les limites provinciales ou territoriales ne peuvent pas être choisis en fonction des voix exprimées hors de ces limites. Cette situation semblerait empêcher le recours à un système électoral proportionnel dans les territoires. En outre, pour certaines régions très éloignées de plusieurs provinces (p. ex. Labrador, Skeena-Bulkley Valley), il est plus difficile d’imaginer comment on pourrait incorporer ces régions à un système de scrutin proportionnel. Il faudrait alors ajouter des députés dans ces régions.

Cependant, il me semble que cette notion n’est pas inconcevable. Bien que je ne connaisse pas avec certitude les répercussions pour la conduite à la Chambre des communes, l’honorable Stéphane Dion a proposé le concept d’amener « plein les poches de votes » au Parlement – c.-à-d., le concept d’un vote pondéré. L’idée générale est qu’il n’est pas nécessaire que les députés soient élus par un nombre égal d’électeurs. Nous pourrions plutôt choisir le nombre d’électeurs nécessaires pour les élire. Par exemple, nous pourrions accorder trois députés à chacun des territoires, mais chacun de ces députés serait dans les faits un mandataire pour le nombre d’électeurs qui le soutiennent, et leurs votes auraient donc une pondération légèrement différente à la Chambre des communes, tout dépendant du nombre de votes qu’ils ont remportés. De même, nous pourrions aussi utiliser le vote pondéré dans les provinces de manière à attribuer davantage de députés dans les régions les plus éloignées. En principe, nous pourrions combiner le vote pondéré avec la plupart des modèles électoraux décrits dans le présent document, simplement en définissant une région qui comprend des députés comportant des pondérations de vote similaires.

Représentation des Premières Nations

Ma mère est originaire de la Nouvelle-Zélande, et certains de mes ancêtres étaient Maoris. En conséquence, je me suis toujours intéressé aux efforts réalisés par la Nouvelle-Zélande pour traiter la question de la représentation de ses populations autochtones. En me fondant sur le modèle de circonscriptions maories parallèles utilisé par la Nouvelle-Zélande, je demande au Comité d’examiner sérieusement la possibilité de demander aux peuples des Premières Nations s’ils préféreraient être représentés dans une circonscription parallèle (potentiellement une circonscription à députés multiples) dans chaque province. On pourrait alors utiliser un scrutin préférentiel pour élire les députés dans ces circonscriptions (p. ex. VUT).

Comment créer une légitimité

L’une des plus importantes questions à l’étude est de savoir si la recommandation du Comité doit être soumise aux électeurs à l’occasion d’un référendum. Dans la présentation de Fair Voting BC, nous avons souligné que le renforcement de l’égalité de traitement et une représentation plus efficace de l’ensemble des électeurs sont absolument requis par la *Charte canadienne des droits et libertés*; donc, une proposition visant à adopter le scrutin proportionnel ne devrait pas être assujettie à un référendum qui l’opposerait au statu quo, ce qui selon moi porte atteinte à ces droits.

Cependant, je proposerais que si le Comité décidait de recommander l'adoption d'un système électoral proportionnel, il serait acceptable d'obtenir l'opinion du public au moyen d'un plébiscite (similaire à celui mené actuellement par l'Île-du-Prince-Édouard) quant au système électoral proportionnel qu'il voudrait adopter, parmi les différents systèmes offerts. J'aimerais aussi proposer qu'il serait approprié de mettre en place un processus de type « assemblées de citoyens » pour en arriver à un choix final entre deux systèmes électoraux proportionnels ou plus approuvés par le Comité et/ou de travailler de concert avec un comité parlementaire pour peaufiner les détails d'un système choisi par le Comité, à la condition qu'un tel processus ne retarde pas la mise en œuvre d'un nouveau système électoral au-delà de 2019.

Certains ont proposé d'organiser un référendum après plusieurs cycles électoraux. Bien que je mette toujours en doute le caractère approprié de tout référendum, je recommande vivement au Comité de proposer un examen formel du système électoral axé sur les citoyens après deux ou trois cycles.

Merci!

En terminant, je tiens à exprimer ma plus sincère appréciation pour votre dévouement à cette tâche et votre investissement en temps considérable. Vous avez la possibilité de faire une contribution marquante à l'avenir démocratique du Canada grâce à vos efforts. Je compte sur vous pour « faire en sorte que chaque vote compte ».